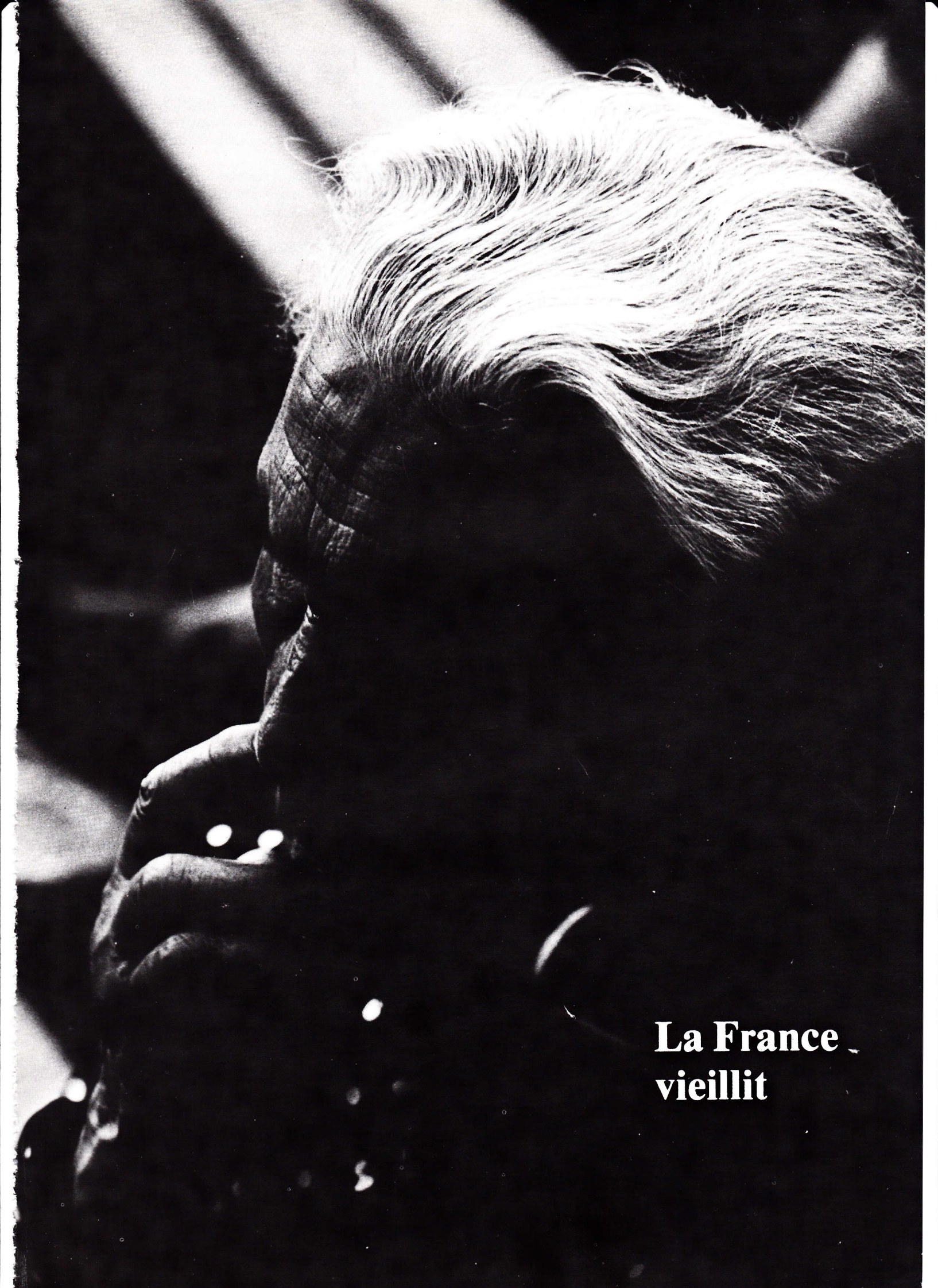




**La France
vieillit**

La démographie est l'une des composantes d'une géographie volontaire. Dans une région, les jeunes ou les vieux de demain seront décisifs pour son avenir.

La France vieillit globalement... mais localement les migrations et la faible fécondité provoquent un vieillissement sans commune mesure avec la moyenne nationale. C'est ici que l'aménagement du territoire est directement concerné.

C'est pour procurer aux aménageurs et responsables régionaux des instruments de mesure accessibles à tous que l'Institut National d'Études Démographiques a entrepris une étude détaillée du vieillissement des cantons ruraux.

Paul Paillat, Chef du département de démographie sociale, nous en présente les premiers résultats.

La France vieillit...

La France est un vieux pays, mais c'est aussi un pays vieilli qui n'est pas encore conscient de son état. Et pourtant, c'est une longue histoire. Dès le début de ce siècle, sa population comptait 8 % de personnes âgées de 65 ans et plus (contre 4 % en Allemagne) et il a fallu attendre les années 50 pour que d'autres populations atteignent ce niveau. Maintenant, plusieurs pays, dont la France, ont de 12 à 14 % d'habitants âgés, niveau qui devrait monter au cours des décennies qui viennent. D'une façon plus générale, notons que toutes les nations industrialisées, à la seule exception du Japon, ont atteint ou franchi le seuil de 11 %.

Dès lors, on peut s'étonner que le phénomène soit aussi peu connu. Le fait qu'il progresse et se répande insidieusement y est sans doute pour quelque chose, de même que nous ne percevons notre vieillissement personnel qu'avec un long retard sur l'événement. Individuellement, aussi bien que collectivement, nous tendons à écarter cette perception et son acceptation. Dans de nombreuses revendications sociales pressantes, tout se passe comme si l'opinion publique et ceux qui la façonnent avaient d'un commun accord décidé d'ignorer des faits qui pourtant sont têtus.

Quels faits, précisément ?

Au recensement de 1975, il y avait en France quelque 7,5 millions de personnes âgées de 65 ans et plus pour 52,6 millions d'habitants. Cette population âgée n'est pas homogène et ne doit donc pas être traitée comme telle. Croit-on que les besoins et les aspirations des personnes très âgées — disons, de 75 ans ou plus, sont globalement les mêmes que ceux de leurs cadets (65-74 ans) dont beaucoup continuent à travailler ? Déjà, le niveau moyen de santé, mesuré en termes de maladies chroniques ou de fragilité à certains risques, est plus faible et appelle une plus grande vigilance. C'est dire que la croissance de cette population très âgée entraîne une augmentation plus que proportionnelle de certains besoins.

La population âgée est largement féminine : sur ces 7,5 millions, 4,5 sont des femmes. Ce rapport moyen masque des situations bien plus tranchées. Ainsi, après 90 ans, on compte 4 femmes pour un homme. Cette disparité a deux causes essentielles. D'une part, les séquelles de la guerre de 14-18, lentes à s'effacer ; d'autre part, la surmortalité masculine qui se traduit par un écart de 8 ans de vie moyenne au bénéfice des femmes. A lui seul, le nombre des veuves âgées crée

problème, puisque celles-ci n'ont le plus souvent comme seules ressources que leurs pensions de reversion calculées sur des pensions directes modestes.

Qu'à cette situation démographique s'ajoutent les effets d'une urbanisation accélérée et anarchique et l'on voit se multiplier le nombre des isolés. Plus de 2 millions de personnes âgées vivent seules : à concurrence de 80 %, ce sont des femmes. La combinaison isolement et grand âge donne une population à haut risque physique et mental. De telles exceptions ne doivent pas nous faire oublier que désormais se dissocient de plus en plus longévité et bonne santé. Si nous disposons de statistiques de morbidité, nous constaterions une considérable expansion du nombre des individus fragiles qui sera l'une des marques du vieillissement de demain, en attendant que la science et la technique maîtrisent les maladies de dégénérescence frappant notamment l'appareil cardio-vasculaire.

La cause fondamentale du vieillissement des populations, tel qu'il s'est produit jusqu'à ce jour, est le faible niveau de la natalité, et rien d'autre. Quand le nombre des naissances diminue, les nouvelles générations deviennent progressivement moins importantes dans la population totale, de telle sorte que croît la part des personnes âgées, sans qu'en aucune façon leur état de santé s'améliore pour autant. En fait, le progrès médical, en sauvant davantage d'enfants que de vieux, a plutôt rajeuni la population. Il n'est pas contradictoire d'ajouter que ce progrès a tout de même augmenté le nombre des personnes âgées, suscitant ainsi des besoins supplémentaires et contribuant à faire émerger ce problème de la vieillesse qui suscite appréhension et désarroi parce qu'il ne se pose plus du tout dans les mêmes termes qu'autrefois.

La structure des familles a changé. On voit se développer des familles à quatre générations, co-existantes mais non co-habitanes. Comment la fille de 60 ans pourrait-elle s'occuper, sans aide, de sa vieille mère de 85 ans ? Comment la petite-fille de 35 ans, ayant elle-même des enfants, pourrait-elle prendre seule en charge sa mère, sa grand-mère et pourquoï pas sa belle-mère ? Le réseau familial dépend pour une bonne part de l'évolution démographique antérieure. Or la France a connu des à-coups dans ce domaine. Que ce soit les « classes creuses » de 1915-1919 et 1939-1945, ou, au contraire, les classes correspondant à la reprise de la natalité (1946-1964), notre pyramide des âges se caractérise par ses

irrégularités, encore plus accusées à l'échelon régional ou local sous le jeu des migrations. A cause de ces dernières, les familles co-existantes vivent de moins en moins dans la même commune, de sorte que les fonctions traditionnellement dévolues aux parents ne peuvent plus être exercées et que, plus simplement, les relations s'espacent quand elles ne disparaissent pas.

A partir de ces premières indications on peut élargir le débat et mentionner les principales conséquences économiques et sociales du vieillissement démographique.

Dans l'ordre économique, la couverture des besoins des personnes âgées est assurée, plus ou moins bien, par les retraites et pensions, auxquelles s'ajoutent diverses allocations sociales. Leur financement provient d'un prélèvement sur le produit intérieur, prélèvement qui emprunte divers canaux : cotisations sociales, impôts, taxes para-fiscales. Dans ces conditions, le rapport entre le nombre des actifs cotisants et contribuables et celui des retraités inactifs tient une place importante. Il dépend de la démographie, certes, mais aussi de la législation sociale... et de la conjoncture économique.

Trois fois plus de vieillards au Japon...

Quand on augmente délibérément le nombre des retraités, on diminue le nombre des actifs et on accroît la charge de ceux qui restent actifs. Un pays à structure vieillie ne peut pas être aussi généreux avec ses anciens qu'un pays à structure jeune. Mais tel qui s'est montré généreux dans le passé parce qu'il avait beaucoup de jeunes et peu de vieux, comme l'Allemagne de Bismarck, peut se trouver confronté à des choix déchirants lorsque la structure démographique s'est détériorée. Croit-on que le Japon pourra maintenir sa tradition de soutien familial aux parents âgés quand la proportion de ceux-ci aura triplé à la fin de ce siècle ?

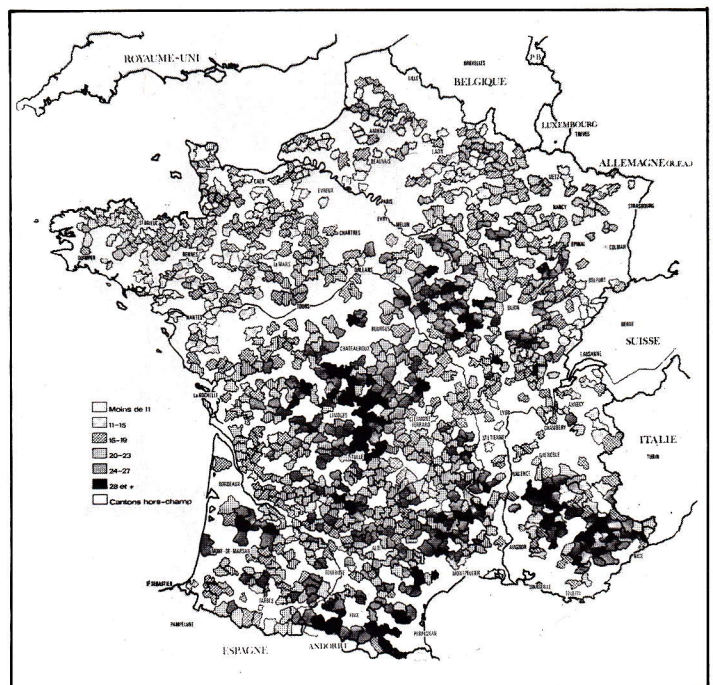
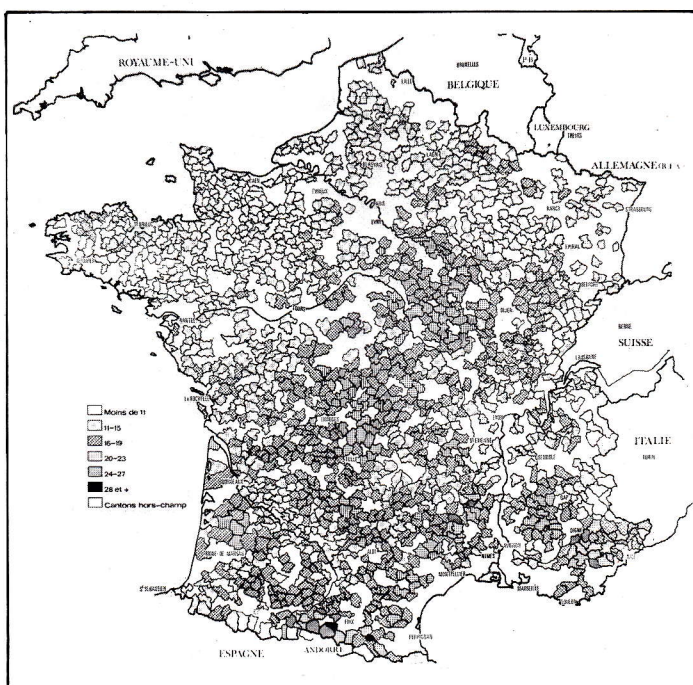
Le coût des équipements, des installations et du personnel directement affectés aux besoins de la population âgée est lié, pour partie, à l'évolution démographique et pour partie au progrès social. Une politique de maintien à domicile coûte d'autant plus qu'elle s'adresse à un nombre croissant de demandeurs âgés.

Comment ici dissocier l'économie du social ?

Plus insidieusement, le vieillissement externe, visible, a sa contrepartie cachée. A une forte proportion de personnes âgées correspond nécessairement, aux accidents historiques près, une bonne proportion d'actifs ayant plus de 50 ans ou même plus de 40 ans : autrement dit, l'âge moyen de la population active est plus élevé que dans un pays à population jeune. Est-on sûr que le progrès technique gomme à lui seul ce handicap que constitue une moindre adaptabilité de la population active, un moindre goût pour l'innovation, en quoi Schumpeter voyait le ressort de l'économie ? Les secteurs économiques en déclin ont une main-d'œuvre plus âgée que la moyenne, car les jeunes éléments s'en détournent et se dirigent vers les secteurs de pointe (quand il le peuvent). La conversion professionnelle est alors plus difficile et, en tout cas, plus pénible, surtout si elle doit s'accompagner d'un changement de résidence.

Une population qui vieillit se fige. Ses possibilités de renouvellement se tarissent, mais ce processus n'est perceptible qu'à long terme. A traiter les affaires sur une base annuelle, on perd de vue cette redoutable évolution qui encore une fois

Le vieillissement de la population entre 1962 et 1975. La progression des cantons ruraux dans lesquels il y a au moins 20 % de personnes âgées est frappante : la carte de droite comporte beaucoup plus de « noir » qu'en 1962.



concerne toutes nations industrialisées d'aujourd'hui.

Localement, le double jeu des migrations et la faible fécondité provoque un vieillissement sans commune mesure avec les moyennes nationales ; c'est ici que l'aménagement du territoire est directement concerné. Dans les faits cités jusqu'ici, l'accent était mis sur des caractères communs à toute population vieillie. Ces caractères s'accroissent quand on se place au niveau de petites circonscriptions, dans lesquelles il n'y a guère de péréquation possible entre générations et professions.

Pour cette raison et avec l'idée de procurer des instruments de mesure accessibles à tous, l'Institut national d'études démographiques a entrepris une longue et minutieuse étude du vieillissement des cantons ruraux. En attendant la publication des résultats et avant que ne commence l'étude du vieillissement urbain, nous pouvons livrer quelques informations de type géo-démographique qui ne peuvent échapper à l'attention des aménageurs et que tout responsable national ou régional devrait connaître.

Partant des recensements de 1962, de 1968 et de 1975, nous avons relevé un grand nombre de données pour chacun des cantons ruraux (c'est-à-dire composés exclusivement de communes rurales), de façon à pouvoir calculer leur vieillissement et à pouvoir le rapprocher d'autres critères, notamment géographiques (localisation, voisinage, éloignement).

Le dépérissement du tissu rural profond peut se traduire de diverses façons. Tout d'abord, le nombre de cantons ruraux ne cesse de diminuer : 2 157 en 1962, ils ne sont plus que 1 264. En deuxième lieu, la population concernée se contracte, passant de 9,3 millions à 6,2 millions (sur une population rurale totale de 14 millions). En troisième lieu, la population âgée des cantons ruraux est presque stable (autour de 1,2 million), de sorte que sa part relative augmente beaucoup : le pourcentage de personnes âgées dépasse 19 %, contre 18 pour l'ensemble de la population rurale et 14 pour la population française. De plus, la population très âgée (75 ans et plus) représente à elle seule 7 % dans les cantons ruraux, contre 5 dans la population nationale. Encore ce chiffre n'est-il qu'une moyenne recouvrant des situations très différenciées. Enfin, la progression du nombre des cantons ruraux dans lesquels il y a au moins 20 % de personnes âgées est frappante. On peut même parler d'accélération. Ainsi, de 173 en 1962, ce nombre passe à 400 en 1968, puis à 714 en 1975.

Ces cantons « vieillis » regroupent à eux seuls près de la moitié de la population des ménages des cantons ruraux (soit 2,9 millions) et plus de la moitié de la population très âgée (265 000). Le vieillissement médian ayant dépassé 20 %, il n'est pas tout à fait arbitraire de considérer ce chiffre comme le seuil d'une situation spécifique, d'autant plus que nombre d'indices se modifient quand on passe ce cap.

Arrêtons-nous un instant sur le cas des cantons très vieillis (24 % ou plus de personnes âgées) : ils étaient au nombre de 310 en 1975, contre seulement 13 en 1962. Dans le lot, 92, groupant près de 300 000 habitants, ont au moins 28 %

d'habitants âgés vivant dans des ménages ordinaires, c'est-à-dire exception faite des vieillards des hospices et autres institutions. Alors qu'ils ont, en moyenne 3 109 habitants (ménages ordinaires), ils ont aussi 926 vieux, c'est-à-dire un tiers de la population. Transposé à l'échelle nationale, ce chiffre donnerait 15 millions de personnes âgées, soit plus du double du nombre actuel.

La transformation structurelle est encore plus évidente quand on compare les effectifs de jeunes (0-19 ans) et de vieux. En 1975, 99 cantons ruraux avaient moins de jeunes que de vieux (contre 4 en 1962). Les 726 cantons qui avaient au moins deux fois plus de jeunes que de vieux ne sont plus en 1975 que 186. Semblent mieux résister les cantons d'une certaine taille : ainsi 94 % des cantons ayant au moins 1 000 habitants âgés ont au moins 2 000 jeunes.

L'indication qui précède vaut d'être soulignée, car à l'inconvénient du vieillissement accentué s'ajoute le handicap du petit nombre (absolu) de jeunes. 1 000 jeunes offrent un potentiel plus diversifié que 200, répartis en outre entre micro-communes. En termes de prospective, qu'attendre des 206 cantons dans lesquels il y a deux fois plus de vieux que de très jeunes (0 à 9 ans) ? L'effectif des très jeunes reflète la natalité des dix dernières années : c'est dire que dans une telle situation, il est vain de compter sur les ressources strictement locales pour assurer la survie de ces cantons. Leurs années sont comptées.

Transformation structurelle et contraction de la population aboutissent à cette constatation : un nombre croissant de personnes âgées vit désormais dans des collectivités locales de petite taille, c'est-à-dire moins aptes à remplir toutes les fonctions qui leur échoient, à commencer par l'entraide sociale.

La localisation du phénomène est inégale, même si le Nord, plus jeune que le Sud, a tendance depuis 1968 à rattrapper une partie de son retard. Appelons Sud, l'ensemble des régions suivantes : Centre, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur (1) ; et Nord le reste (Paris non compris). Dans le Sud se situent 501 des 714 cantons « vieillis », ainsi que la totalité des cantons ayant au moins 34 % de vieux. C'est en Ariège que sont les deux champions de cette catégorie.

La carte en dira plus que de longs discours.

L'intensité plus grande du vieillissement s'accompagne de la constitution de zones continues dans lesquelles tous les cantons sont vieillis (20 % et plus de personnes âgées), à ce point qu'il existe désormais une aire centrale de cantons contigus qui part de la Seine-et-Marne (près de Paris !) pour aboutir à la frontière espagnole. De ci de là, des taches blanches rappellent la présence de villes ou de cantons mixtes qui font penser aux clairières dans une forêt touffue. Dans peu de temps, le passage se fera de cette aire à celle qui va de Die à Nice.

Cette immersion dans un tissu vieilli s'accompagne souvent d'un éloignement

important des centres urbains majeurs. Ce critère d'éloignement est à inscrire dans la liste des facteurs aggravants.

Demain : pas d'espoir de rajeunissement

Comment la situation décrite ici va-t-elle évoluer ?

En suivant ce qui est intervenu entre 1962 et 1975, nous pouvons apporter des éléments de réponse. La projection est rendue difficile par la minceur des effectifs à l'échelon local et même départe-

Dépérissement du tissu rural : ferme abandonnée en Provence



(1) La Corse n'est pas couverte par l'étude, faute de données comparables. C'est regrettable, car l'île est très frappée par le vieillissement.

mental, aussi faut-il faire jouer un faisceau de signes convergents. Un seul indice ne suffit pas. Par exemple, le fait d'avoir 19 % de personnes âgées en 1975 ne garantit pas que le canton concerné franchira le cap des 20 % lors du prochain recensement (1981 ou 1982). Dans le groupe en transition (16-19 %), soit 364 cantons, bon nombre figureront parmi les « vieilliss » parce que, par exemple, le pourcentage des jeunes et celui des très jeunes y sont trop faibles ; parce que, en outre, ces cantons sont éloignés d'un grand centre et, qui plus est, entourés de cantons déjà vieilliss. En croisant l'évolution de la population totale, celle de la population âgée et celle de la population jeune et en tenant

compte du degré de vieillissement, soit en 1975, soit en 1962, nous avons observé que les cantons « très vieilliss » voient leur évolution parfois se stabiliser, mais ne rajeunissent pas.

Les cantons « vieilliss » (20-23 %) sont plus ou moins menacés, leur taille comme leur emplacement feront pencher la balance. Les cantons en transition (16-19 %) peuvent encore échapper au sort général au prix d'interventions externes : ils constituent une cible de choix. Souhaitons bonne chance aux cantons jeunes (moins de 16) et n'ayons guère d'inquiétude pour les très jeunes (moins de 12 %), d'autant qu'il n'y en a plus que 10.

Parmi les inconnues figure le mouvement d'installation en zone rurale des citadins

retraités, car les échecs pourraient décourager ceux qui nourrissent ces projets souvent sur des bases bien fragiles. Si le nombre des personnes âgées augmente trop par rapport à celui des adultes, il faudra bien réviser l'idée que le 65^e anniversaire, quand ce n'est pas le 60^e, sonne l'heure de l'inactivité. Ce ne serait pas une surprise pour les paysans d'hier : c'en sera une pour les ruraux de demain. Sous nos yeux s'opèrent de telles mutations qu'elles appellent littéralement des études sur le terrain. A la connaissance des effets s'ajouterait celle des causes, sans laquelle toute intervention risque d'aller à l'échec.

P. P.

